

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Minerol

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Peinture pour façades.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail: technics@knauf.be

#### Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center

E-mail: technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

### SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.



#### Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (CE: n° 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (CE: n° 220-239-6) (3:1) (55965-84-9), 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, terbutryne. Peut produire une réaction allergique.

#### Phrases supplémentaires

Articles traité selon les produits le règlement (UE) n° 528/2012, afin d'assurer la stabilité et la durée de conservation.

TENEURS MAXIMALES EN COV POUR CERTAINS VERNIS ET PEINTURES.

Sous-catégorie de produits: c (Type: Wb): 40 g/l

Teneur en COV: < 0,1 % (≤ 1 g/l).

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### Caractérisation chimique: Mélanges

Nom	Identification produit	%	Classement selon CE n° 1272/2008 (CLP)
Oxyde de titane (IV)	N° CAS : 13463-67-7	< 15	Non classé
(substance avec limite	N° CE : 236-675-5		
d'exposition professionnelle)	N° REACH : 01-2119489379-17		
Terbutryne	N° CAS : 886-50-0	< 0,01	Acute Tox. 4 (Oral), H302
_	N° CE : 212-950-5		Skin Sens. 1B, H317
			Aquatic Acute 1, H400 (M=100)
			Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

## **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

#### Après inhalation:

En cas d'inhalation, conduire la personne à l'air frais ; en cas de troubles, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon et bien rincer. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

#### Après contact avec les yeux:

Retirer les lentilles de contact. Rincer les yeux en maintenant les paupières ouvertes pendant quelques minutes sous l'eau courante.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.



#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers Nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** Le matériau n'est pas inflammable. Adapter les moyens d'extinction à l'environnement. CO<sub>2</sub>, poudre sèche, mousse ou jet d'eau diffusé.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau puissant.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Equipement spécial de sécurité:** Utiliser un appareil de protection respiratoire.

**Autres indications:** 

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation d'air appropriée.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement et dans les canalisations. En cas de déversement accidentel, prévenir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel). Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs / aérosols.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver au frais et protéger des sources de chaleur et d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé.



#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Dioxyde de titane (n° CAS : 13463-67-7) : 10 mg/m³ (VLEP)

Sulfate de baryum (n° CAS: 7727-43-7): 10 mg/m³ (VLEP)

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Assurer une ventilation suffisante sur le lieu de travail.

Protection respiratoire: Pas nécessaire. Porter un masque à filtre P2 en cas de formation de poussières.

Protection des mains: Gants de protection en caoutchouc nitrile (NBR) ou butyle.

**Protection des yeux:** Lunettes à protection latérale. **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon description produit

Odeur : Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.
Valeur du pH: env. 9 à 20 °C

Changement d'état :

Point de fusion: Non déterminé. Point d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair : Non déterminé. Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé. Température d'inflammation: Non déterminé. Température de décomposition: Non déterminé. **Auto-inflammation:** Non déterminé. Danger d'explosion: Non déterminé. Pression de vapeur: Non déterminé. Densité: env. 1,64 g/cm3 Densité relative : Non déterminé. Densité de vapeur : Non déterminé. Vitesse d'évaporation : Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Soluble.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

**Dynamique:** Non déterminé.



9.2 Autres informations: Teneur en COV: < 0,1 % (≤ 1 g/l)

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité :** Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2 Stabilité chimique

### Décomposition thermique/conditions à éviter:

Stable dans les conditions normales d'emploi.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

#### Toxicité aigüe (orale)

Non classé.

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
LD50 oral rat	> 5000 mg/kg poids du corps (OCDE 425, rat, féminin, valeur expérimentale, oral, 14
	jours)
LC50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l (autres, 4 h, rat, masculin, valeur expérimentale, inhalation (poussières),
	14 jours)

Terbutryne (886-50-0)	
LD50 oral rat	2045 mg/kg (rat, oral)
LD50 dermal rat	> 2000 mg/kg (rat, dermal)
LD50 inhalation rat (mg/l)	> 8 mg/l (4 h. rat. inhalation)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Cancérogénicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Toxicité pour la reproduction

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas d'autres informations importantes disponibles.



### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
LC50 Poissons 1	> 100 mg/l (équivalent ou similaire à OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss,
	système statique, eau douce, valeur expérimentale, concentration nominale)
ErC50 (Algues)	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, système statique,
	eau douce, valeur expérimentale, concentration nominale)

Terbutryne (886-50-0)	
LC50 Poissons 1	0,82 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, système statique, étude de littérature)
EC50 Daphnia 1	7,1 mg/l (48 h, Daphnia magna, étude de littérature, locomotion)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable
Terbutryne (886-50-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Pas facilement biodégradable dans l'eau

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de potentiel de bioaccumulation

Terbutryne (886-50-0)	
Log Pow	3,43 – 3,74 (étude de littérature)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4)

#### 12.4 Mobilité dans le sol :

Dioxyde de titane (13463-67-7)	
Écologie – sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol

Terbutryne (886-50-0)	
Écologie – sol	Adsorbé dans le sol. Non toxique pour les abeilles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.



## SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

**14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC : Non applicable. Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Teneur en COV : < 0,1 % (≤ 1 g/l)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Texte complet des phrases H

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

#### Contact:

Technical Competence Center (voir point 1)



#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par I'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List